AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP23-3-76166882

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION " LANGUEDOC-ROUSSILLON "

(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL

34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL :

Régisseur de recettes de la D.D.A.

C.C.P. Montpellier 5238-57

50 Francs

1976 - n° 8

Imprimerie de la Station "Languedoc-Roussillon" - Directeur-gérant : [redacted] P. JOURNET

COLZA

Département du Gard

Méligèthes

Après un arrêt des captures pendant la période de froid, le réchauffement survenu depuis quelques jours favorise à nouveau l'activité des méligèthes dans le département du Gard.

Etant donné l'hétérogénéité de la végétation du colza selon les situations, il convient de vérifier l'importance de la présence des insectes avant de prendre la décision de traiter.

La présence d'un méligèthe par inflorescence est le seuil d'intervention préconisé, ce seuil pouvant être dépassé brutalement à la suite d'une arrivée importante d'individus. Il est recommandé de bien surveiller les parcelles de colza, en particulier celles où les boutons floraux restent encore groupés actuellement et où les dégâts risquent d'être importants.

Les matières actives suivantes sont homologuées (en grammes de matière active à l'hectare) :

	Pulvérisation	Poudrage
Endosulfan	250 g/ha	300 g/ha
Lindane	200 g/ha	275 g/ha
Malathion	700 g/ha	900 g/ha
Methidathion	250 g/ha	—
Parathions	200 g/ha	275 g/ha
Phosalone	1000 g/ha	—
Polychlorocamphanes et toxaphène	2250 g/ha	3000 g/ha

N.B. - Les matières actives soulignées sont également efficaces contre le charançon des tiges et des siliques ; les doses doivent être augmentées.

- Le choix peut s'effectuer également parmi les associations de plusieurs matières actives.

- Cessez les traitements insecticides à partir de la floraison.

LE CHEF DE CIRCONSCRIPTION,

LAGAUDE

L'INGENIEUR

TISSOT

Tirage du 22 Mars 1976 — 100 exemplaires — n° CPP 531 AD

Imprimerie de la Station d'Avertissements exemplaires — Le Directeur : P. JOURNET

Place Chaptal - Montpellier

P 171